

# FAIRE RAYONNER LA CULTURE QUÉBÉCOISE DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT

CULTUREL NUMÉRIQUE

2023-2028

La présente publication a été réalisée par le  
ministère de la Culture et des Communications.

Une version accessible du présent document est  
en ligne sur le site [Web Québec.ca](http://Web.Quebec.ca).

Dépôt légal : octobre 2023  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : xxx-x-xxx-xxxxx-x (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec, 2023

# MOT DU MINISTRE

Le numérique joue un rôle toujours grandissant dans différents aspects de nos vies. Amorcé au XX<sup>e</sup> siècle et accéléré en mode exponentiel depuis la décennie 2010, le déploiement des technologies numériques constitue l'une des plus grandes révolutions de l'histoire de l'humanité.



Il résulte de cette nouvelle réalité une somme incalculable de changements importants dans presque toutes les sphères de l'activité humaine. Le monde des arts et de la création n'a pas échappé à ce vaste bouleversement, si bien que nos façons de concevoir et de consommer la culture ont subi de profondes mutations.

Il est essentiel de faire en sorte que nos organisations et nos expressions culturelles s'adaptent aux défis de la transition numérique en cours. C'est un pari audacieux, car nous nous trouvons face à une extraordinaire abondance de contenus en ligne, à l'espace démesuré occupé par l'offre anglo-américaine et au fait que les plateformes numériques étrangères sont maintenant les gardiennes de l'accès aux contenus culturels québécois. L'intelligence artificielle, qui a déjà une influence évidente sur la consommation des contenus culturels par les utilisatrices et utilisateurs des grandes plateformes, risque d'avoir une influence encore plus importante sur la diversité des expressions culturelles.

La tâche qui nous attend n'est pas simple, mais la lectrice ou le lecteur, en parcourant les pages qui suivent, constatera que nous choisissons d'agir résolument et sans tarder.

Les mesures proposées dans le Plan de développement culturel numérique ont pour but d'aider notre culture à s'affirmer dans l'environnement numérique mondial.

Faire rayonner les produits culturels québécois, raviver l'intérêt des jeunes, maîtriser l'emploi des métadonnées, favoriser leur exploitation judicieuse, contribuer à rendre disponible une masse critique de contenus francophones, intégrer les pratiques novatrices et outiller les régions et les secteurs culturels du Québec : toutes les options prometteuses sont mises de l'avant par ce plan.

L'objectif ultime de cette démarche n'est rien de moins que l'affirmation de la souveraineté culturelle du Québec sur le Web.

**Mathieu Lacombe**

Ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Jeunesse



# TABLE DES MATIÈRES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>INTRODUCTION .....</b>  | <b>1</b>  |
| Contexte .....   | 1         |
| Le Québec en action .....  | 1         |
| Un plan pour répondre aux besoins actuels et futurs .....  | 2         |
| Orientations .....   | 3         |
| Objectifs, valeurs, principes directeurs et structure .....  | 4         |
| <b>AXE 1</b>   |           |
| <b>Agir sur l'offre : améliorer et valoriser l'offre culturelle québécoise .....</b>   | <b>7</b>  |
| <b>MESURE 1</b>  |           |
| Accentuer la présence et la découvrabilité des contenus culturels québécois .....  | 7         |
| <b>MESURE 2</b>  |           |
| Accompagner les secteurs culturels dans leur cheminement vers<br>une saine gestion des actifs de données .....                                     | 8         |
| <b>AXE 2</b>   |           |
| <b>Agir sur la demande : connaître les publics et les marchés .....</b>  | <b>9</b>  |
| <b>MESURE 3</b>  |           |
| Soutenir les organisations dans le développement des publics et<br>mieux comprendre les pratiques de consommation .....                            | 9         |
| <b>MESURE 4</b>  |           |
| Acquérir une connaissance plus fine des marchés étrangers<br>pour développer les publics hors Québec .....   | 10        |
| <b>AXE 3</b>   |           |
| <b>Agir sur les connaissances : mobiliser les acteurs et renforcer<br/>les capacités des organisations pour faire face aux défis actuels .....</b> | <b>11</b> |
| <b>MESURE 5</b>  |           |
| Accroître les capacités d'adaptation du milieu culturel et du public .....   | 11        |
| <b>MESURE 6</b>  |           |
| Soutenir la recherche et le développement ainsi que l'innovation<br>au profit des secteurs culturels .....   | 12        |
| <b>VISION</b>  |           |
| <b>Les grands projets horizon 2030 .....</b>   | <b>13</b> |
| <b>CONCLUSION .....</b>  | <b>14</b> |





# INTRODUCTION

## Contexte

Les transformations numériques importantes qui ont cours depuis la fin des années 1990 comportent plusieurs défis pour les secteurs culturels. Si l'arrivée de nouveaux acteurs numériques et l'émergence de formats variés ont eu pour effet de perturber la chaîne de valeur culturelle traditionnelle, c'est autour de 2015 que la révolution du numérique a pris un tournant majeur. Les grandes plateformes technologiques, y compris les réseaux sociaux, sont devenues des intermédiaires de premier plan pour la plupart des interactions numériques ainsi que des principaux points d'accès à la consommation des contenus culturels et médiatiques.

La pandémie de COVID-19 a renforcé certains des phénomènes transformateurs. Aujourd'hui, l'environnement numérique mondial est plus concurrentiel que jamais. La population a accès à une offre foisonnante de contenus et d'événements culturels en ligne, et ce, dans des formats de plus en plus diversifiés. L'abondance excessive des contenus en ligne ne semble toutefois pas favoriser la diversité des expressions culturelles. Les contenus anglophones continuent d'occuper une place prédominante dans les recommandations des grandes plateformes numériques et des moteurs de recherche. En outre, la consommation des contenus en ligne est fortement conditionnée par des agencements algorithmiques, des engins de recommandations et des programmes d'intelligence artificielle peu transparents, souvent détenus et contrôlés par les importants joueurs numériques. Conséquemment, il est difficile pour les contenus culturels créés au Québec et dans la francophonie d'être bien en vue sur ces plateformes. La découvrabilité constitue aujourd'hui un défi de premier plan pour une plus grande diversité linguistique et culturelle en ligne.

À ces défis s'ajoutent ceux de la disponibilité de la main-d'œuvre, de la transformation du travail et du maintien de l'expertise, éléments essentiels pour un accompagnement efficace des organisations culturelles dans leur transformation numérique. Sans oublier les répercussions de la transition numérique sur l'environnement et le climat.

Il ne fait pas de doute que la prochaine décennie sera marquée par une forte évolution technologique, notamment en raison du développement rapide des technologies du Web, ainsi que des avancées sur l'intelligence artificielle et la cybersécurité. L'adoption de la *Loi sur la diffusion continue en ligne* et de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, sanctionnées en 2023, s'inscrit dans ce contexte. Cette législation aura une incidence sur l'environnement numérique dans lequel évoluent les organisations du Québec et où sont diffusés les contenus culturels québécois.

## Le Québec en action

L'unification des forces de la création et des acteurs de la diffusion culturelle, combinée à l'adoption de stratégies numériques ambitieuses, inclusives et durables, est nécessaire pour une adaptation réussie aux réalités actuelles et à venir. À cet égard, le Québec se trouve dans une position favorable pour soutenir cette adaptation et encourager l'innovation dans les secteurs culturels.

Au cours de la dernière décennie, le ministère de la Culture et des Communications, ses sociétés d'État ainsi que ses partenaires ont mené le plus grand chantier de transformation numérique multisectoriel en culture de son histoire, dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec. Grâce aux subventions de plus de 167 M\$, de nombreux projets de transformation numérique ont pu être déployés, au bénéfice de tous les domaines culturels.

Ce vaste chantier a notamment servi à favoriser la visibilité des contenus et le rayonnement de la culture dans l'environnement numérique ainsi qu'à soutenir l'adaptation des compétences au contexte numérique et à la transmission des nouvelles pratiques. Cela a permis au Ministère de poser les assises d'une adaptation numérique pour le développement de tous les champs d'activité du milieu culturel, qui passe notamment par une utilisation adéquate des données descriptives et d'usage de même que par une collaboration renforcée entre les différents acteurs culturels, en vue d'avoir une plus grande force de frappe.

## Un plan pour répondre aux besoins actuels et futurs

Le Plan de développement culturel numérique 2023-2028 s'appuie largement sur les apprentissages tirés de la mise en œuvre du Plan culturel numérique du Québec ainsi que sur les travaux et les résultats de la Mission franco-québécoise sur la découvrabilité en ligne des contenus culturels francophones. Il est conçu pour répondre aux besoins actuels et futurs des organisations et acteurs culturels. Les mesures proposées dans ce plan s'inscrivent dans la poursuite de l'important travail de transition numérique entrepris depuis le début des années 2010 auprès des secteurs de la culture. Cette transition consiste essentiellement à préparer ces derniers, et ce, de la façon la plus adaptée et pertinente possible, à faire face aux changements et aux défis numériques à venir, nombreux et de plus en plus complexes.

Ce plan s'aligne également avec les travaux du groupe d'expertes et experts pour un meilleur rayonnement de la culture québécoise et de la langue française sur les plateformes numériques, nommé par le ministre de la Culture et des Communications au printemps 2023<sup>1</sup>. Le mandat confié à ce groupe était d'analyser les outils à privilégier et les avenues possibles, législatives ou autres, pour améliorer la place du contenu culturel québécois francophone sur les grandes plateformes numériques; les outils pour défendre la spécificité linguistique québécoise ici et à l'échelle internationale; et ceux pour faire du Québec un leader en matière de découvrabilité.

Avec ce plan, le Ministère souhaite façonner la place que méritent les expressions culturelles québécoises dans l'environnement numérique. Il vise à assurer une présence durable des contenus culturels québécois, à rapprocher la culture québécoise de la population, notamment des jeunes, ainsi qu'à continuer à stimuler l'innovation, à encourager la collaboration et le transfert des connaissances et à favoriser la maîtrise des compétences numériques du milieu culturel. Il veut, en somme, assurer la protection, le développement et la valorisation de la culture québécoise en ligne.

---

1 Le groupe est composé de M<sup>me</sup> Louise Beaudoin, de M. Clément Duhaime, de M<sup>me</sup> Véronique Guèvremont et de M. Patrick Taillon.

## Orientations

Le Plan de développement culturel numérique est d'une durée de 5 ans, soit de 2023 à 2028. Toutefois, l'évolution rapide des technologies numériques et l'émergence de nouvelles plateformes ou tendances obligent le Ministère à demeurer agile et, au besoin, à revoir ses positions pour adapter stratégiquement ses orientations pour les dernières années d'application du Plan. Cette manière de procéder, en deux phases, est la façon optimale pour répondre à ces défis.

C'est pourquoi le Ministère a fait le choix de présenter les actions relatives au Plan jusqu'à mars 2025 seulement. Il poursuit sa réflexion sur les actions à privilégier pour les années subséquentes de mise en œuvre du Plan, c'est-à-dire d'avril 2025 à mars 2028. Cette réflexion se fera en adéquation avec les valeurs du Plan et en collaboration avec les sociétés d'État et les divers acteurs du milieu culturel. Les actions révisées pour répondre de la meilleure manière possible aux objectifs, axes et mesures du Plan seront proposées une fois que leurs effets auront été analysés.

Cependant, les objectifs, les valeurs, les principes directeurs et la structure s'appliqueront pour l'entièreté du Plan, soit jusqu'en 2028. Le présent document permet par conséquent de bien cadrer la vision du Ministère en matière de développement culturel numérique pour les 5 prochaines années.

Les actions spécifiques pour chacune des mesures structurantes du Plan et déployées d'ici mars 2025 sont clairement identifiées comme telles dans le document. Elles représentent, dans leur ensemble, un financement de 37 M\$. Du mois d'avril 2025 à mars 2028, la somme de 50,3 M\$ s'ajoutera. Elle sera versée à la suite d'une mise à jour de ce plan qui permettra à la fois de faire le bilan des deux premières années et d'établir la feuille de route à suivre pour mener à terme les objectifs stratégiques du Plan.

Les actions des deux premières années permettront de répondre aux besoins actuels des organisations du milieu culturel. Elles serviront par exemple à appuyer des initiatives visant à améliorer la découvrabilité des contenus culturels québécois ainsi qu'à soutenir la mise à niveau technologique des organisations, le développement d'outils destinés à accroître la consommation culturelle québécoise par la population et le développement des compétences numériques des acteurs du milieu. Le Ministère a la conviction que l'ensemble de ces actions permettront, d'abord, de poursuivre le travail déployé par le milieu culturel dans les 10 dernières années, ensuite, de soutenir de manière adéquate les organisations culturelles.

# Objectifs, valeurs, principes directeurs et structure

## Objectifs

Le Plan de développement culturel numérique poursuit trois grands objectifs, soit :

1. **optimiser le rayonnement** des contenus culturels québécois, ainsi que celui de leurs créatrices, créateurs, artisanes et artisans;
2. **accroître la consommation** des contenus culturels québécois;
3. **accroître le niveau de littératie et de maturité numérique** du milieu culturel et du public.

Le Ministère a l'ambition d'assurer une mise en œuvre du Plan respectueuse des réalités humaines, socioculturelles, économiques et environnementales pour l'ensemble des parties de tous les secteurs culturels. Voici les valeurs et les principes qui ont alimenté les réflexions et qui continueront de guider les interventions du Ministère dans le déploiement des mesures du Plan.

## Valeurs

1. **Protection et promotion de la culture** : l'accessibilité au Web, l'augmentation constante de la quantité de contenus culturels disponibles et l'évolution des pratiques de consommation, notamment, ont contribué à modifier la relation des Québécoises et des Québécois avec leur culture. Dans ce contexte, le Ministère aspire à se donner les moyens et la liberté d'agir face au déclin de la diversité pour préserver, promouvoir et développer la culture québécoise, en cohérence avec la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
2. **Mutualisation** : le Ministère souhaite continuer de privilégier une approche concertée avec l'ensemble des acteurs de la culture, dont ses sociétés d'État, pour le déploiement des actions stratégiques en vue d'obtenir des résultats collectifs profitables à toutes et à tous. C'est pourquoi il entend prioriser des actions visant à mutualiser les efforts et les ressources.
3. **Sobriété numérique** : l'accroissement de la capacité et de la présence culturelle du Québec dans tous les espaces en ligne et hors ligne doit prendre en compte les grands défis écologiques et climatiques. Le Ministère s'engage à réaliser les actions stratégiques du Plan avec une approche raisonnée, en sensibilisant les acteurs à un déploiement responsable du numérique et au développement de relations saines, éthiques et écologiques avec le numérique.



## Principes directeurs

1. **Jeunesse** : les grandes plateformes numériques offrent au public un accès quasi illimité à des contenus culturels de tous les types et de partout dans le monde. Cette abondance complexifie considérablement la découvrabilité des contenus québécois, surtout auprès des plus jeunes générations qui sont de plus en plus « connectées ». Le Ministère souhaite stimuler l'intérêt de ce public pour les contenus culturels d'ici en vue de renforcer son sentiment d'appartenance à la culture québécoise et de favoriser le développement et la vitalité de la culture du Québec.
2. **Langue française** : bien que le Québec soit riche et fier de sa diversité linguistique, le français occupe une place bien particulière dans sa culture et son histoire. Le fait français est étroitement lié à l'identité québécoise, et il est important de le mettre en valeur. Pour ce faire, le Ministère entend stimuler davantage l'intérêt pour la culture francophone auprès de la population québécoise, tout en continuant de promouvoir la diversité culturelle du Québec.
3. **Écosystèmes locaux** : le Plan de développement culturel numérique doit profiter à toutes les régions du Québec, ainsi qu'à tous les secteurs culturels et à toutes les organisations, peu importe leur taille, et ce, de manière équitable. Il vise à accélérer la solidité économique et la résilience du milieu de la culture québécoise dans une perspective de durabilité.

4. **International** : les défis auxquels les secteurs culturels font face en matière de transformation numérique s'étendent bien au-delà du Québec. Le Ministère souhaite donc poursuivre son action à l'international, notamment en favorisant les échanges avec les partenaires hors Québec et en affirmant son leadership dans différents forums où sont discutés les enjeux numériques.
5. **Actualisation ministérielle** : l'évolution des pratiques numériques nécessite une adaptation et un développement constants. Ceux-ci sont indispensables pour permettre aux organisations culturelles d'être ou de demeurer à l'avant-garde, de développer une intelligence d'affaires efficace et de faire rayonner la culture d'ici. En ce sens, le Ministère souhaite accorder une attention particulière à l'actualisation de ses pratiques numériques ainsi qu'à celle de ses sociétés d'État. Il doit se donner les moyens de suivre les recommandations qu'ils véhiculent.

**Intelligence artificielle** : l'accessibilité et la démocratisation de l'intelligence artificielle dans le domaine de la culture connaissent un essor éclatant. Cette famille de technologies a le potentiel de transformer tous les secteurs culturels et d'avoir une incidence sur l'ensemble des acteurs du milieu ainsi que sur toutes les étapes de la chaîne de valeur. Son développement est très rapide et ne semble pas montrer de signes de ralentissement à l'échelle internationale.

Bien que l'intelligence artificielle présente des occasions intéressantes pour le développement d'outils de découvrabilité et de gestion d'aide à la création, elle comporte néanmoins de nombreux enjeux et défis.

Le Ministère souhaite étudier transversalement la question de l'intelligence artificielle dans le domaine de la culture en vue non seulement d'explorer et d'expérimenter les possibilités de cette technologie, mais aussi d'en limiter les répercussions négatives. Il compte d'ailleurs être actif sur différents tableaux afin d'écouter les préoccupations des acteurs du milieu culturel.

## Structure

Pour satisfaire aux ambitions du Ministère et atteindre les objectifs poursuivis dans le cadre du Plan de développement culturel numérique, celui-ci propose six mesures structurantes, accompagnées d'actions, selon les trois axes suivants (deux mesures par axe) :



### **AXE 1**

**Agir sur l'offre** : améliorer et valoriser l'offre culturelle québécoise;



### **AXE 2**

**Agir sur la demande** : connaître les publics et les marchés;



### **AXE 3**

**Agir sur les connaissances** : mobiliser les acteurs et renforcer les capacités des organisations pour faire face aux défis actuels.



## AXE 1

# Agir sur l'offre : améliorer et valoriser l'offre culturelle québécoise

## MESURE 1

### Accentuer la présence et la découvrabilité des contenus culturels québécois

Pour stimuler l'intérêt du public à l'égard des contenus culturels québécois, il est essentiel de rendre ces contenus accessibles, repérables et visibles sur différentes plateformes. Néanmoins, bien que le numérique occupe une place importante dans les activités d'une majorité d'organisations culturelles, autant les contenus produits dans le passé que les nouveaux ne sont pas toujours adaptés à l'environnement numérique. Il arrive même qu'ils demeurent dans un format inadéquat pour leur mise en circulation numérique. Cette situation peut être causée par les coûts de numérisation élevés, le manque de main-d'œuvre, la grande étendue des collections ou encore les droits d'auteur.

Pour répondre à ces défis et étant donné que l'accentuation de la présence en ligne de l'offre culturelle constitue une condition essentielle à la découvrabilité, cette mesure vise à encourager et à valoriser le développement et la mise en ligne de contenus de qualité adaptés à l'évolution des technologies, aux principes de sobriété numérique et aux pratiques de consommation de la population québécoise, tout en favorisant le rayonnement de ces contenus.

#### Objectifs de la mesure :

- faciliter l'ajout de contenus québécois en ligne;
- améliorer la découvrabilité des contenus québécois.

#### Actions envisagées d'ici mars 2025 (9,4 M\$ sur deux ans) :

- mesurer l'offre de contenus culturels québécois en ligne à l'aide d'études sectorielles;
- poursuivre les travaux concernant les enjeux liés au droit d'auteur et développer des outils pour faciliter la mise en ligne de contenus québécois;
- appuyer les initiatives visant à améliorer la découvrabilité des contenus culturels québécois.

## MESURE 2

### Accompagner les secteurs culturels dans leur cheminement vers une saine gestion des actifs de données

La conception, la diffusion et la distribution de contenus culturels numériques supposent une création massive de données et de métadonnées qui, une fois décrites, partagées et exploitées de façon adéquate, profitent davantage aux secteurs culturels. Plus les organisations alimenteront le Web de contenus nationaux adéquatement décrits, structurés et liés, plus elles seront en mesure de profiter des logiques algorithmiques et des engins de recommandations.

Cette mesure vise à encourager le milieu culturel à cheminer de façon collaborative vers une saine gestion des actifs de données pour utiliser des normes communes reconnues et favoriser un plus grand rayonnement de la culture québécoise.

#### Objectifs de la mesure :

- structurer les données descriptives du milieu culturel;
- optimiser l'écosystème de données culturelles ouvertes.

#### Actions envisagées d'ici mars 2025 (4,1 M\$ sur deux ans) :

- favoriser l'adoption de normes de description des données communes pérennes, en collaboration avec les différents secteurs culturels;
- soutenir la mise à niveau technologique permettant l'intégration de normes dans les pratiques des organisations;
- entamer des démarches afin de rendre obligatoire, d'ici 2028, la structuration des données descriptives selon les normes en place pour avoir accès à un soutien du ministère de la Culture et des Communications, du Conseil des arts et des lettres du Québec et de la Société de développement des entreprises culturelles.



## AXE 2

# Agir sur la demande : connaître les publics et les marchés

## MESURE 3

### Soutenir les organisations dans le développement des publics et mieux comprendre les pratiques de consommation

Pour accroître la demande en contenus culturels québécois et permettre à ceux-ci de joindre une plus grande audience, il importe de bien comprendre les pratiques actuelles de consommation des différents groupes en fonction de critères variés (âge, lieu de résidence, etc.). La mise en place de dispositifs numériques pour développer l'intelligence d'affaires constitue un élément clé pour gagner un plus vaste public. Toutefois, pour en maximiser les retombées, le déploiement de ces outils doit être fait dans une perspective de collaboration entre les acteurs du milieu culturel et de mutualisation des données anonymisées. La mutualisation permet d'avoir accès à une grande quantité d'informations essentielles, de broser un portrait plus précis des habitudes de consommation, ainsi que de mettre en commun les ressources et les efforts nécessaires pour une gestion et une gouvernance sobres des données.

Cette mesure vise à encourager les organisations à adopter des dispositifs numériques, dans un esprit de collaboration, de mutualisation et de sobriété numérique, et à exploiter les données disponibles, tant descriptives que d'usage, pour améliorer la connaissance des publics et de leurs pratiques de consommation culturelle.

#### Objectifs de la mesure :

- stimuler la consommation des contenus québécois;
- permettre de structurer les données d'usage.

#### Actions envisagées d'ici mars 2025 (15,3 M\$ sur deux ans) :

- sensibiliser les acteurs du milieu culturel à la collecte et à l'analyse de données;
- soutenir la mise à niveau technologique permettant l'implantation de mécanismes éthiques de captation, d'analyse et de traitement automatique des données d'usage;
- soutenir le développement d'outils destinés à accroître l'intelligence d'affaires ainsi que la consommation culturelle québécoise par la population;
- favoriser la standardisation des données dans les pratiques ministérielles pour contribuer à la connaissance des publics du milieu culturel.

## MESURE 4

### Acquérir une connaissance plus fine des marchés étrangers pour développer les publics hors Québec

Les plateformes numériques constituent des atouts incontournables pour le rayonnement des contenus culturels québécois. Pour que ces derniers puissent se démarquer et se frayer un chemin à travers la quantité importante de contenus présents en ligne, il importe donc d'acquérir une connaissance plus fine des marchés internationaux. Posséder une connaissance approfondie des acteurs numériques, des publics et des pratiques de consommation sur les territoires étrangers constituera un levier qui permettra aux entreprises et aux organisations culturelles québécoises d'accéder à un meilleur positionnement de leurs contenus sur ces marchés. En travaillant de manière soutenue pour accentuer la présence et la visibilité des contenus sur les territoires visés grâce à son réseau de représentations à l'étranger, le Québec sera en mesure d'accroître son rayonnement culturel et favorisera ainsi les retombées économiques.

Cette mesure vise à soutenir des initiatives permettant d'acquérir une connaissance plus fine des marchés internationaux et à renforcer l'appui offert aux entreprises et aux organisations culturelles pour accroître leur présence et leur rayonnement en ligne sur ces marchés.

#### Objectifs de la mesure :

- développer une connaissance plus fine des marchés étrangers;
- positionner les contenus des entreprises et des organisations culturelles québécoises dans ces marchés.

#### Actions envisagées d'ici mars 2025 (600 000 \$ sur deux ans) :

- créer le Bureau international du développement culturel numérique au ministère de la Culture et des Communications;
- mettre en place un projet pilote avec des attachées culturelles et attachés culturels en vue de favoriser le développement des marchés en ligne sur certains territoires;
- effectuer un inventaire d'entreprises et d'organisations culturelles qui exportent leurs contenus en ligne et évaluer leurs besoins;
- explorer les différents moyens permettant de définir des profils de consommation sur les marchés hors Québec.



## AXE 3

# Agir sur les connaissances : mobiliser les acteurs et renforcer les capacités des organisations pour faire face aux défis actuels

## MESURE 5

### Accroître les capacités d'adaptation du milieu culturel et du public

L'adoption d'une culture numérique dans la gestion, l'adaptation des modèles d'affaires et le perfectionnement des compétences numériques du milieu culturel sont des clés incontournables pour permettre au Québec de s'adapter à l'évolution numérique et d'innover.

Cette mesure vise essentiellement à déployer une offre d'accompagnement destinée aux secteurs culturels en matière de transformation numérique organisationnelle, de même qu'à augmenter le niveau de littératie numérique du milieu culturel, tant auprès de l'artiste autoproduit qu'auprès du personnel des grandes organisations. Elle poursuit également l'objectif d'appuyer le développement numérique stratégique des acteurs de toutes les régions du Québec.

En parallèle, le public doit continuer d'être sensibilisé aux gestes et aux pratiques culturelles numériques afin d'être bien informé sur les différents facteurs qui influent sur la recommandation d'un contenu. L'objectif est de l'encourager à consommer des contenus culturels locaux, ce qui contribuera à consolider le développement d'une culture commune.

#### Objectifs de la mesure :

- développer les savoirs pour adapter les contenus culturels à l'environnement numérique;
- sensibiliser le public à l'influence du numérique sur ses pratiques de découverte des contenus culturels.

#### Actions envisagées d'ici mars 2025 (6 M\$ sur deux ans) :

- reconduire le Réseau des agentes et agents de développement culturel numérique;
- soutenir la réalisation d'activités pour appuyer le développement des compétences numériques du milieu;
- soutenir la réalisation d'activités de sensibilisation, notamment auprès des jeunes, en lien avec la culture algorithmique et la sobriété numérique.

## MESURE 6

### Soutenir la recherche et le développement ainsi que l'innovation au profit des secteurs culturels

Étant donné que l'environnement numérique connaît une évolution rapide, il est essentiel non seulement d'avoir une meilleure compréhension du numérique, mais également de développer des solutions novatrices et responsables pour accroître la visibilité et la découvrabilité des contenus culturels québécois. Les secteurs culturels doivent être en mesure d'identifier et d'expérimenter de nouvelles façons de créer, de produire, de générer des revenus et de diffuser, au profit des artistes, des entreprises et des organismes culturels.

Cette mesure vise à promouvoir la recherche, dont la recherche partenariale entre praticiennes et praticiens, industrielles et industriels, scientifiques ainsi que chercheuses et chercheurs dans le domaine du numérique, en vue de développer les connaissances des différents secteurs de la culture, de même que d'expérimenter et de concevoir des stratégies et des outils numériques adaptés à ces derniers.

#### Objectifs de la mesure :

- favoriser l'innovation;
- favoriser la diffusion de nouvelles connaissances numériques dans le milieu culturel.

#### Actions envisagées d'ici mars 2025 (1,6 M\$ sur deux ans) :

- soutenir des travaux de recherche pour mieux comprendre l'évolution de l'environnement conditionnant la visibilité et la découvrabilité des offres culturelles québécoises;
- soutenir des travaux de recherche pour examiner les répercussions environnementales du numérique en culture;
- soutenir des projets de recherche s'intéressant à l'influence de l'intelligence artificielle sur la culture québécoise et à ses possibilités pour elle.





# VISION

## LES GRANDS PROJETS HORIZON 2030

Avec le Plan de développement culturel numérique, le Ministère vise à mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser l'essor de projets d'infrastructures numériques majeurs en culture, permettant à la fois d'accroître l'offre culturelle québécoise en ligne, de stimuler la demande pour les contenus ainsi que pour les créatrices et créateurs culturels québécois et de hausser le niveau de littératie numérique du milieu culturel et du grand public.

Les grands projets horizon 2030 constituent la vision transversale du Ministère sur le potentiel qu'offre le numérique dans le contexte actuel, caractérisé par des changements accélérés et profonds des façons de faire. Ils visent un déploiement structurant des technologies numériques dans tous les secteurs culturels, en générant des économies d'échelle, en favorisant une collaboration dans le but d'obtenir une meilleure force de frappe, en stimulant la compétitivité du milieu et la monétisation de contenus et en encourageant le rayonnement de la culture québécoise, à la fois ici et hors Québec.

La vision Les grands projets horizon 2030 se concrétisera en des initiatives à grande échelle pour faire face aux importants défis de l'avenir en culture. Ces initiatives devront être portées par une coalition d'intervenantes et intervenants pour que des retombées positives et d'envergure touchent un ou plusieurs secteurs culturels ainsi que l'ensemble de la société québécoise. L'objectif phare de cette vision doit demeurer la volonté de créer un effet durable sur un nombre conséquent d'acteurs et auprès des publics d'ici et d'ailleurs.

L'élaboration et la mise en œuvre de cette vision seront menées en étroite collaboration avec des personnes issues des milieux de la recherche, de l'entrepreneuriat et des secteurs culturels. Cette collaboration permettra d'établir les lignes directrices et le profil d'admissibilité des projets porteurs de cette vision.



## CONCLUSION

Par ses trois axes et six mesures structurantes, le Plan de développement culturel numérique 2023-2028 permettra au ministère de la Culture et des Communications d'assurer la présence qui revient aux contenus culturels québécois dans l'environnement numérique. Il permettra également de stimuler l'innovation et la compétitivité des organisations culturelles québécoises, en misant grandement sur la mutualisation des efforts et des ressources parmi les acteurs de la culture. En continuité avec les importants efforts déployés par le Ministère depuis le début des années 2010, le Plan permettra d'assurer une transition numérique pérenne, juste et équitable pour, bien certainement, l'ensemble des acteurs du milieu culturel, mais, aussi, l'ensemble de la population québécoise.

